



Assurance automobile et résiliation

Par **Dondon Jimmy sylvie**, le **29/04/2017 à 08:23**

Bonjour

Suite à deux sinistres non responsables mon assurance m'indique que je serai résiliée dans trois mois. Est-ce que je peux demander une résiliation avant l'expiration des deux mois, vais-je alors quand même être considérée comme ayant été résiliée ?

Merci d'avance

Par **Chaber**, le **29/04/2017 à 10:56**

bonjour

[citation]Suite à deux sinistres non responsables mon assurance m'indique que je serai résiliée dans trois mois. [/citation]A L'assureur peut résilier le contrat pour la date anniversaire. Il faudra absolument le signaler à votre nouvel assureur en joignant un relevé d'information

[citation]Est-ce que je peux demander une résiliation avant l'expiration des deux mois, vais-je alors quand même être considérée comme ayant été résiliée ? [/citation]?La résiliation ayant été actée par votre assureur, la seule chose que vous pouvez faire éventuellement c'est de demander qu'il accepte une résiliation amiable de votre part pour éviter que la résiliation par l'assureur figure sur le relevé d'informations